

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 28 janvier 2026 à 16 h, en visioconférence.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Desjardins Sabrina	Malouin Claudine
Bilodeau Cynthia	Dubé Sylvette	Major Marie-Andrée
Bourbonnais Isabelle	Gabriele Karine	Ménard Julie
Bourgon Julie	Gariépy Isabelle	Pilon Karine
Brazeau Marie-Ève	Gaudreau Mélanie	Plourde Véronique
Brossoit Kathleen	Gauthier Evelyne	Rinfret-Lemire Estelle
Chagnon Julie	Lapointe Amélie	Schimek Christina
Clavel Mélanie	Lapointe Katia	Séguin Josianne
Corriveau Marie-Ève	Lefebvre Andrée-Ève	Small Beth
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lévesque Claude Marie	Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 ET SUIVIS.....	1
3.	CONSULTATION – ANNEXE 49 SECTION 2	3
4.	CHANTIER DE L'ÉDUCATION	4
5.	CONSULTATION PRÉALABLE AU COLLOQUE MAÎTRES DE NOTRE PROFESSION!	5
6.	NOUVELLE PLATEFORME SCOLAGO.....	5
7.	CPM-IP : ENTENTE SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026 – AJOUT DES FRAIS DE SCOLARITÉ.....	6
8.	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV 2026.....	6
9.	SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU 1 ^{ER} AU 7 FÉVRIER 2026.....	7
10.	REMPLACEMENT PEH ET AIDE À LA CLASSE	7
11.	CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE.....	7
12.	FORMATION SST – 17 MARS 2026 DE 8 H 30 À 15 H 30	8
13.	VARIA	8
14.	QUESTIONS DIVERSES	9

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-27 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec le point suivant au point varia :
13.1 Annexe 72.

Beth Small, personne déléguée à l'école Brind'Amour, arrive à 16 h 05.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 ET SUIVIS

Proposé par Cynthia Bilodeau,
Appuyé par Jean-François Beauchemin :

A2526-CD-DEC-28 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 17 décembre 2025 tel que présenté.

Christina Schimek, personne déléguée à l'école Saint-Thomas, arrive à 16 h 10.
Isabelle Bourbonnais, personne déléguée à l'école Léopold-Carrière, quitte à 16 h 11.
Katia Lapointe, 1^{re} membre de l'exécutif, arrive à 16 h 15.

Suivis :

2.1. Calendrier scolaire 2026-2027

Après plusieurs échanges courriel, le centre nous confirme qu'il annulera bien la journée pédagogique flottante du 7 mai 2027 en dernier (en 4^e recours). Il utilisera donc la journée pédagogique flottante du 21 mai 2027 avant celle du 7 mai 2027, malgré l'ordre qui est inscrit au calendrier. Nous avons nommé la confusion que la situation peut créer autant du côté des enseignants que des parents, mais, toujours selon le centre, les dates des journées pédagogiques flottantes ont toujours été inscrites de façon chronologique. Afin d'infirmer le tout, nous avons partagé six calendriers entre 2002 et 2011 où l'ordre des journées pédagogiques n'était pas chronologique. Comme le tout a été approuvé par le conseil d'administration du centre, il ne souhaite pas reprendre la décision. Nous allons apporter le point en CRT.

2.2. Sous-comité Révision des formulaires de demande de services

La première rencontre qui avait lieu le 21 janvier a été annulée.
Un sondage Doodle a été envoyé aux participants afin de trouver d'autres dates. À ce jour, aucune date n'est confirmée.

2.3. CRT Francisation (13 mars et 7 mai 2026)

Le centre a confirmé les dates des deux prochains CRT Francisation : les 13 mars et 7 mai 2026. Un point *Francisation* sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des personnes déléguées pour avoir le pouls de ce qu'il se passe dans les milieux. Le syndicat vous invite à noter vos observations en lien avec vos réalités.

2.4. Entente Passerelle

À l'analyse des données que nous avons obtenues, les écoles de la liste suivante ne se qualifiaient pas puisqu'elles n'atteignaient pas le « 50 % + 1 » d'occurrences où les minutes d'accueil et de déplacements étaient payées lors des suppléances réalisées par les enseignants à temps plein ou à temps partiel.

Voici le % pour chacune des écoles en question :

Brind'Amour	46,34 %
Cuillierier / Sainte-Marthe	0 %
De l'Écluse	3,13 %
Des Étriers	3,06 %
François-Perrot	30,76 %
José-Maria	14,29 %
La Perdriolle	9,09 %
Léopold-Carrière	8,77 %
Notre-Dame-de-Lorette	42,86 %

Les écoles retenues sont :

- Auclair;
- De l'Hymne-au-Printemps;
- Des Légendes;
- Des Orioles;
- Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste);
- Marguerite-Bourgeoys;
- Sainte-Madeleine;
- Saint-Thomas;
- Virginie-Roy.

L'entente devrait être signée dans les prochaines semaines. Le versement rétroactif pour toutes les suppléances de l'année scolaire 2024-2025 et celles effectuées entre le 25 août et le 19 décembre 2025, dans l'une des écoles visées, sera versé au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente.

À compter de la paie #16 (dépôt du 29 janvier 2026), le temps d'accueil et de déplacements est systématiquement ajouté aux périodes de suppléance dans les écoles visées, et ce, jusqu'au 30 juin 2026.

3. CONSULTATION – ANNEXE 49 SECTION 2

L'annexe 49 permet l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves du primaire. Le syndicat présente des exemples de critères et les critères qui ont été retenus pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour l'année **2026-2027**, considérant qu'il y aura possiblement un moins grand nombre d'ouvertures de groupe et/ou d'ajouts de ressources enseignantes, car l'utilisation des surplus sera moindre puisque nous avons optimisé l'utilisation des sommes pour l'année 2025-2026, le syndicat souhaite confirmer les critères avec les personnes déléguées.

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Vincent Thivierge

Proposition principale

Il est proposé de retenir les critères suivants pour l'annexe 49 section 2 pour l'année scolaire 2026-2027 : milieux ciblés 2025-2026, le nombre de déclarations accidents/incidents et les situations de violence dans les écoles ainsi que le nombre de plans d'intervention.

Amendement Lefebvre

Il est proposé d'ajouter le critère *élèves allophones* à la proposition principale.

Proposé par Andrée-Ève Lefebvre,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2526-CD-DEC-29

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter le critère *élèves allophones* à la proposition principale.

Sous-amendement Dubé à l'amendement Lefebvre

Il est proposé d'ajouter après *élèves allophones* les termes à valeur 22 à la proposition principale.

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-30 **Il est résolu à majorité** d'ajouter après *élèves allophones* les termes à valeur 22 à la proposition principale.

Amendement Cypihot-Tremblay

Il est proposé de retirer le critère *milieux ciblés 2025-2026* dans les critères de répartition possibles pour 2026-2027, lié à l'annexe 49 section 2.

Proposé par Gabrielle Cypihot-Tremblay,
Appuyé par Jean-François Beauchemin :

A2526-CD-DEC-31 **Il est résolu à majorité** de retirer le critère *milieux ciblés 2025-2026* dans les critères de répartition possibles pour 2026-2027, lié à l'annexe 49 section 2.

Proposition principale amendée

Il est proposé que les critères suivants soient retenus pour l'Annexe 49 section 2 : le nombre de déclarations accidents/incidents et les situations de violence dans les écoles, le nombre de plans d'intervention et le nombre d'élèves allophones avec valeur 22.

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Vincent Thivierge :

A2526-CD-DEC-32 **Il est résolu à l'unanimité** de retenir les critères suivants pour l'annexe 49 section 2 : le nombre de déclarations accidents/incidents et les situations de violence dans les écoles, le nombre de plans d'intervention et le nombre d'élèves allophones avec valeur 22.

4. CHANTIER DE L'ÉDUCATION

Lors du conseil général (CG) de décembre, la centrale a entamé le deuxième volet du chantier *En action pour l'éducation* en présentant un document visant à nourrir la réflexion dans les milieux.

Ce dernier portera sur plusieurs grandes thématiques : les conditions sociales, l'écocitoyenneté, la gestion axée sur les résultats, la littératie, l'éducation des adultes et la formation continue, l'éducation populaire, la formation professionnelle, les enfants, les élèves et les étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers, autochtones et inuits et celles et ceux issus de l'immigration. En trame de fond, deux grandes questions :

- Comment repenser le rôle de nos institutions en éducation ?
- Comment mettre l'enfant, l'élève, l'étudiante ou l'étudiant au cœur de nos choix ?

Il s'agit là de grandes questions et les angles de réflexion sont multiples, mais la participation des syndicats affiliés est cruciale afin de se doter d'une plateforme en éducation qui soit la plus représentative des réalités des milieux.

Au SERV, nous tiendrons cette réflexion le vendredi 6 février 2026 de 8 h 30 à 11 h 30. Trois personnes déléguées pourront y participer. Il est demandé d'envoyer votre nom à l'adresse courriel info@servaudreuil.net, avant le 4 février 16 h, afin que l'on puisse procéder à un tirage au sort si plus de trois personnes ont donné leur nom.

Les idées et le contenu que le SERV transmettra à la centrale durant cette phase de réflexion constitueront, avec les réponses des affiliés, la base d'un document d'orientations pour une deuxième consultation de l'ensemble des membres. Ce document sera présenté lors du CG de mars 2026 et, par la suite, en assemblée des personnes déléguées.

Nul doute que les idées et les suggestions permettront d'élaborer une plateforme en éducation bien ancrée dans la réalité des milieux.

Isabelle Bourbonnais, personne déléguée à l'école Léopold-Carrière, revient à 16 h 56.

5. CONSULTATION PRÉALABLE AU COLLOQUE MAÎTRES DE NOTRE PROFESSION !

Un rappel a été envoyé par courriel le lundi 19 janvier et le délai pour remplir la consultation a été prolongé jusqu'au lundi 2 février à 8 h.

Jusqu'à maintenant 62 membres du SERV ont rempli cette consultation. Nous invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à remplir le tout. Nous rappelons qu'il y aura un tirage d'un iPad parmi les participantes et participants qui auront rempli la consultation à travers le Québec.

Lien vers la consultation : [En action vers le Colloque professionnel et pédagogique Maîtres de notre profession ! – Édition 2026](#)

6. NOUVELLE PLATEFORME SCOLAGO

Scolago est la nouvelle plateforme de remplacement qui sera déployée au centre de services. Il s'agit d'une compagnie québécoise établie depuis neuf ans et qui est utilisée par 90 % des centres de services scolaires francophones à travers le Québec. Le personnel enseignant du CSSTL a reçu les documents nécessaires par courriel dans une communication spéciale le 19 janvier 2026. Toutes les informations de la mise en fonction ont été partagées pour mieux apprendre le fonctionnement et l'utilisation de cette nouvelle plateforme. Notez que le syndicat a demandé que ce temps d'appropriation et de visionnement des capsules soit reconnu dans le temps de formation malgré que le centre ait répondu que le tout se faisait très rapidement. Tous les utilisateurs (personnel de soutien, enseignants et directions) ont reçu une invitation à se connecter une première fois. Que ce soit par l'utilisation de la plateforme en ligne ou de l'application sur un appareil mobile, Scolago synchronise toutes les données.

De nombreux points positifs

Les enseignants qui se connecteront à l'aide de leurs données d'accès verront leur horaire se synchroniser avec le jour du calendrier scolaire automatiquement. Ainsi, les périodes de spécialités seront incluses. Il est nécessaire, du moins pour cette année, d'inscrire les accueils et les déplacements en début et fin de journée. Dans l'objectif de favoriser la stabilité dans les classes, il est possible de déclarer plusieurs jours, consécutifs ou pas, avec des motifs d'absence différents ou pas. Si toutefois le système n'arrive pas à combler une tâche de plusieurs jours dans un seul bloc, il fractionnera lui-même ladite tâche. Les déclarations peuvent être faites pour des remplacements à venir ou passés si nécessaire. Ce système n'utilise pas les appels téléphoniques, il utilise des notifications courriel ou encore des notifications par le biais de l'application. Aucun texto ou appel téléphonique n'est envoyé par cette plateforme. Notons que les niveaux des classes multi ne font pas partie du menu déroulant, il faut l'ajouter dans les commentaires.

Des repères similaires

Les mêmes motifs d'absence que ceux dans le système CAR apparaîtront dans Scolago permettant une bonne compréhension pour tous. Il est toujours possible d'inscrire le motif 99 (motif au retour).

Ordre de priorité des tâches

Les tâches seront offertes par ordre de priorité comme suit :

1. Enseignant détenant un contrat à temps partiel dans l'école (convention locale 8-7.11.01 a));
2. Contrat champ 21;
3. Enseignant suppléant qualifié sur place;
4. Enseignant qualifié;
5. Enseignant retraité;
6. En voie de qualification déjà sur place;
7. En voie de qualification;
8. NLQ déjà sur place;
9. NLQ.

La personne suppléante pourra voir les possibilités de tâches qui lui sont offertes : elle pourra préaccepter des tâches et si à son tour la tâche est disponible, elle pourra la confirmer. Le délai de réponse diminue progressivement selon le moment où le remplacement doit avoir lieu. Il est entre 30 minutes et 15 secondes si les besoins sont dans 24 h ou moins.

Les notifications seront actives de 6 h à 8 h les jours de semaine, puis de 16 h à 21 h en soirée. Il n'y aura aucune notification le samedi. Le dimanche, les notifications reprendront à 16 h et le système sera en fonction jusqu'à 21 h.

Si un enseignant suppléant annule une tâche confirmée, il devra indiquer le motif et il n'aura pas accès aux autres tâches déjà créées pour cette même période. Cependant, il aura accès aux nouvelles tâches qui auront été créées ultérieurement à son annulation.

Une personne déléguée nous informe qu'elle n'avait pas reçu l'information de consulter les infos services, notamment celui qui faisait la promotion du nouveau système de suppléance Scolago. Plusieurs membres soulèvent le même constat. Le syndicat transmettra le message au centre. Une autre personne déléguée mentionne que certaines pièces jointes ne sont pas accessibles.

7. CPM-IP : ENTENTE SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026 – AJOUT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les personnes déléguées sont invitées à transmettre l'entente sur les modalités de fonctionnement 2025-2026 au syndicat. La section « Frais de scolarité » est maintenant incluse.

La vice-présidente à la trésorerie donne les explications nécessaires à la compréhension de ce nouveau volet de l'entente.

8. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV 2026

La politique de remboursement des dépenses du SERV a été mise à jour selon les nouveaux taux de la centrale. Ainsi, au document A2526-CD-22, les informations surlignées en jaune sont celles qui diffèrent de la politique précédente.

Le formulaire de remboursement a aussi été mis à jour et il doit être utilisé pour les remboursements à faire en 2026. Le formulaire 2025 doit être utilisé pour les dépenses à rembourser pour cette même année civile.

Les deux documents sont disponibles sur l'extranet du SERV et sur le [site Internet](#) du SERV.

9. **SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU 1^{ER} AU 7 FÉVRIER 2026**

À l'aide du document A2526-CD-23, les détails pour l'organisation de la *Semaine des enseignantes et des enseignants* sont présentés. Une nouvelle répartition, plus équitable, entre ce qu'est une petite, une moyenne et une grande école est détaillée dans le document.

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2526-CD-DEC-33

Il est adopté à l'unanimité que les personnes déléguées soulignent la *Semaine des enseignantes et des enseignants* entre le 1^{er} et le 7 février 2026 en achetant des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt dollars (20 \$) chacune, à raison d'une carte-cadeau pour les petites écoles, deux cartes-cadeaux pour les moyennes écoles et trois cartes-cadeaux pour les grandes écoles, chez un ou des commerçants locaux. Elles procèderont à un tirage au sort parmi les membres de leur établissement ou utiliseront la somme différemment tout en respectant le budget octroyé par le syndicat. La formule choisie et les noms des personnes gagnantes devront être envoyés par courriel à info@servaudreuil.net avant le 12 février 2026 à 16 h.

10. **REMPLACEMENT PEH ET AIDE À LA CLASSE**

Lors du CRT de décembre, le centre a confirmé que le message est de remplacer le personnel le plus possible lorsqu'il s'agit de service direct à l'élève. Lors de situation de non-remplacement, plusieurs éléments peuvent être en cause. En fonction du financement disponible pour le remplacement et de l'état des ETC, une école peut choisir de redéployer les services temporairement (exemple : réaffecter une aide à la classe dans une classe dont le besoin est plus grand.)

Il est fortement suggéré au personnel enseignant de nommer à leur direction leurs besoins en cas d'absence de PEH ou d'aide à la classe pour permettre un redéploiement des services dans certaines situations ou un remplacement.

Une personne déléguée nomme que les TES de son école ne sont pas remplacées lors d'absence. Il est également mentionné que les enveloppes budgétaires où sont pris les salaires des aides à la classe influencent afin de savoir si le remplacement peut être comblé ou pas.

11. **CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE**

Le [Camp de la relève syndicale](#) a lieu chaque année pendant la semaine de la relève. L'objectif de l'évènement consiste à susciter le sentiment d'appartenance et l'engagement syndical et citoyen.

Les participantes et participants au camp ont l'occasion d'approfondir leur rôle comme personne militante et d'en apprendre davantage sur la centrale (sa mission, son fonctionnement, ses engagements, etc.). Plusieurs ateliers collaboratifs et dynamiques, organisés juste pour eux, sont répartis sur trois journées.

Qui peut participer au camp de la relève?

- Les nouvelles personnes en responsabilité syndicale (personnes déléguées, substituts, membres de l'exécutif local ou de comités locaux);
- Les personnes impliquées depuis trois ans et moins et qui n'ont jamais participé au camp;
- Les personnes qui souhaitent participer devront être disponibles pour la durée complète du camp.

Du 8 avril à 16 h au 10 avril à 12 h 30, le camp de la relève se tiendra à l'Hôtel & Spa Le Germain Charlevoix à Baie-Saint-Paul.

Au SERV, ce sont deux personnes qui pourront y participer. Elles devront toutefois répondre aux trois critères « relève syndicale » inscrits ci-dessus.

Si des personnes souhaitent participer au camp de la relève, elles sont invitées à transmettre leur nom par courriel à info@servaudreuil.net d'ici le 5 février 2026 à midi. Si plus de deux candidats soumettent leur nom, le syndicat procédera à un tirage au sort le 5 février 2026 en début d'après-midi.

Les deux membres participant au camp de la relève seront libérés trois jours, soit les 8, 9 et 10 avril 2026. Nous encourageons le covoiturage des participants si possible pour diminuer l'empreinte carbone. Le syndicat s'occupera de les inscrire au camp de la relève. La CSQ s'occupera de réserver l'hébergement des deux chambres.

Un courriel incluant tous les détails a été envoyé hier à ce sujet.

12. FORMATION SST – 17 MARS 2026 DE 8 H 30 À 15 H 30

La formation d'une journée en SST arrive à grands pas ! Celle-ci se tiendra le mardi 17 mars 2026, de 8 h 30 à 15 h 30 et sera animée par l'un des conseillers en santé et sécurité au travail à la CSQ, soit Jérôme Bazin ou Océane Ferland-Swartz ou les deux. La thématique retenue cette année est « *Tout n'est pas dans ta tête 2.0* ».

Cette formation aura lieu au Centre Multisports à Vaudreuil-Dorion et le repas sera servi par La Fringale (bar à pâtes). Les inscriptions sont obligatoires via le lien FORMS : [Formation SST - Tout n'est pas dans ta tête 2.0](#). Les personnes déléguées ayant des intolérances ou des allergies alimentaires devront l'inscrire dans le formulaire d'inscription. Les personnes déléguées et les substituts peuvent s'inscrire pour cette formation. Cette journée de formation peut être comptabilisée dans les trente (30) heures de formation.

13. VARIA

13.1 Annexe 72 : est-ce qu'elle est utilisée dans les écoles? Certaines directions semblent réticentes à utiliser cette annexe. Voici quelques exemples d'activités payées en sus à l'aide de l'annexe 72 :

- Temps consacré à une chorale d'un spécialiste de musique;
- Remplir un formulaire pour Van Guard;
- Participer aux études PIRLS et TEIMS;
- Déménagement imposé de classe;
- Si les sommes pour les PI sont dépensées, il est possible d'utiliser cette enveloppe pour être rémunéré pour le temps fait en sus de la tâche;
- Un souper spaghetti;
- Une classe neige.

L'annexe 72 est utile pour reconnaître des tâches en sus (ATP) sur une base volontaire, mais préalablement autorisées par la direction. Le CSSTL ajoute le petit critère « pour faire rayonner », mais ce n'est pas une obligation. Si les sommes ne sont pas toutes dépensées, elles sont reconduites l'année suivante. Le taux reconnu à l'annexe 72 est à un taux moindre que le salaire régulier, mais ces sommes sont accessibles et doivent être utilisées.

C'est le comité de répartition des ressources qui s'occupe d'attribuer les sommes aux écoles. Le syndicat ne sait pas comment l'attribution est faite et se renseignera pour connaître le critère de répartition des montants alloués aux écoles.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1. Chauffage dans les écoles : problème récurrent de chauffage dans l'école. Les personnes des ressources matérielles se déplacent, mais la situation ne se règle pas. Il y a des températures minimales à respecter. Le syndicat fera parvenir le document de référence par courriel.

En dénonçant la faible température dans les locaux de classe, si les enseignants ont trop froid et craignent pour leur santé et sécurité, ils peuvent remplir des rapports d'incidents/accidents (ambulance). Si la température est trop froide, l'utilisation du droit de refus est à analyser.

14.2. Dépliant pour les stagiaires : à qui doit-on les remettre? Le regroupement pour protéger les droits des stagiaires de la CSQ nous a fait parvenir ces documents et nous vous les avons transmis. Il s'adresse aux stagiaires et enseignants associés.

14.3. Charte de température pour les récréations : existe-t-il une charte uniforme? Le syndicat effectuera les recherches nécessaires et vous reviendra.

14.4. X mauve tolérance zéro contre la violence d'un autre syndicat : une personne déléguée mentionne que ce serait une belle fenêtre pour que les parents et le public sachent que nous vivons de la violence. Le syndicat mentionne que c'est une action initiée par un autre syndicat, mais questionnera lors d'une prochaine instance s'il est envisagé de déployer cette action à plus grande échelle.

Levée de l'assemblée à 18 h 25.


Isabelle Gariépy
Présidente


Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat